Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

	Coloured covers / Couverture de couleur	Coloured pages / Pages de couleur
	Covers damaged / Couverture endommagée	Pages damaged / Pages endommagées
	Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée	Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
	Cover title missing / Le titre de couverture manque	Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
$\overline{}$	Coloured maps /	Pages detached / Pages détachées
	Cartes géographiques en couleur	Showthrough / Transparence
	Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)	Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
	Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur Bound with other material /	Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
	Relié avec d'autres documents Only edition available / Seule édition disponible	Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / II se peut que
	Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.	certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.
	Additional comments / Commentaires supplémentaires:	

COUNAGE CIVIL — HONNEUR. — PATRIE — LIBERTE. — PROGRES. GAITÉ — SANTE " BIEN-ETRE" — SAVOIR

JOURNAL CRITIQUE, INDUSTRIEL, LITTERAIRE ET NATIONAL, DES DEVOIRS, DES DROITS ET DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Je n'obels ni ne commande à personne, je vais où je veltr, je fais ce qui me platt, je vis comme je peux et je meurs quand il le feut.

Imprime et Public par

N. AUBIN, Redacteur.

Wm. H. ROWEN, Imprimeur.

No. 32, Rue St. Juan, Haute-Villo.

Ca Humal paratt deux fols par somaine, le MERCREDI et le SAMEDI. L'ani ne cu vol. se compose de 26 mineros et re devise en trimestres de 24, sans pertet co. An dessus de 6 lignes, 8 sous la ligne. Chapre insertion, nitrente se fait au pour l'abonné.—Le Prix d'abunnement est de 3 plastres par année payable trimestrie in mois de la mois.—Le pix du pour par le poste est une plastre pour toute la province. Toure commonise de puri par la poste est une plastre pour toute la province. Toure commonise de puri par la poste est une plastre pour toute la province. Toure commonise de puri par la poste est une plastre pour toute la province. Toure commonise de puri par la poste est une plastre pour toute la province. Toure commonise pur la poste est une plastre pour toute la province. PRIMES. On donne le journel grafte aux personnes qui fournissent des annonce long de capital de 18 de 18

LE PANTASQUE. QUEBEC, SAMEDI, 11 FEVRIER 1813.

Fantaisies.

REPRESIONS, HOUVELLES ET CANCANS. (Qui bien aime bien chatie.)

Son Excellence sir Che. Baget est beaucoup plus mal, selon les nouvelles de ce matin.

Il y a cu une assemblée à Charlebourg (de la proisse seulement) en faveur de sir Chs. Bagat et de son administration. Le comté de Quéliec ne se réunira-t-il point pour le même objet ? A propós de cela nous voyons que nous avons ou-blié do dira quelques mots à un correspondant du Canadien qui dit que nous avons suggéré aux Clecteurs du camté de Québec de s'assembler, etc. Nous n'avons rien suggéré, mais si nous l'avions fait nous aurions cu raison. Get élec-tur menaca le pays du courroux de, l'hon-John Neilson. En voulant flatter le vieux poli-John Neilson. En voulant flatter le vieux poli-ique, l'écrivain lui donne le pire croc-en-jambe qu'il ait jamais requi. Dire qu'un politique de sa force peut changar, travailler contre nous, cte, c'est dire qu'il agit par passion, par ven-geanco non point par conviction; encore une fois les mandataires ont grand besoin de comprendre leur représentant et des amis maladroits fost souvent plus de mal que des en emis.

Corporation.

Séance d'hier soir, (Vendredi.)

La foule encombrait hier soir comme aux La toute encombrant mer soir comme aux demières acances la salle des délibérations du Couseil de Villo. Le grand objet qui vant tunt de vogue à nos édiles est la discussion, déjà fost longue et qui doit durer encora long-tems, au sujet des taxes municipales. Hatons nous de dire que si la public est ponetuel dans sa curiosité s conseillers no le sont pas moins à remplir leur devoir, cur. ils, étaient, au complet: C'est dell appoir cur un etatem da complet. Cur dell applique chose de bon. Nous allons don-ner une analyse des procedes de la séance d'hier an soir.

Mr. le. Maine lit une lettre de Mr. Nonh freer ; une lettre de Mesers. Bacquet et Abern ar sujet d'une portion de terrein occupé par le public et dont Mr. Hunt réclame la propriété; une pétition des colporteurs; Afr. Connoly pré-tente une petition demandant à foire nhattre la naisan appartenant à Robt. Shaw et counue sous le nom de New Custom House Holel (au s'est sue l'assemblée contre les taxes) vu que cette naison est avanche sur la rue et retrecit la voio

Ces documents ont été renvoyés à divers

mite auquel avnient eté renvoyés les divers projets de taxes et dit quo les membres n'ont pu s'accorder sur un plan définitif.

Mr. CLACKEMEVER lit le rapportades comités réunis qui cavaient s'occuper du département du feu et qui en sont venus à la détermination (non unanime) de ne plus fournir d'habillements nux pompiers, de continuer la pale de ceux-ci ; de permettre aux anciennes compagnies de pompiers volontaires de s'organiser; de continuer l'emploi d'inspecteur des cheminées avec le même salaire; de continuer la charge d'inspec-teur du fen en y adjoignant les fonctions d'offi-cier de santé. Sur le salaire de ce dernier officier la division a été de 4 pour un saluire de 160 louis, 2 de 150 et 4 de 200.

Mr. GLACEMEYER donne avis qu'il propose ra un plan contraire en quelques points et qui abolirait la paie fixe des pompiers, les taxes sur les chéminées et l'emploi d'inspecteur du feu en y substituant un chef de pompiers choisi parles capitaines, avec un sulaire de 100 louis. Mr. Lauren donne avis de motion dès que

viendra la discussion sur les taxes.

Mr. Petny propose et le conseil y concourt, que le maire son autorisé à négocier des notes à heance fixe pour pourvoir aux dépenses, ordinaires de la corporation durant l'année courante, ces notes n'ayant pas rapport à la dette, de la ville et devant être payées au moyen des revenu≈ publics.

Mr. GLACKMEYER proposo deux resolution ayant pour objet d'accuser la réception des resolutions adoptées à l'assemblée des quartiers St. Pierre et Champlain et d'assurer que le conseil portera son attention sur les sages résointions qu'elles contiennent et que la réponse du conseil soit transmise à l'hon J. Neilson. Ce qui est accorde, Mr. Lloyd faisant sculoment remarquer que s'il ne voit aucun mal à adopter remarque; que sa ne son auctu ma a la proposicion de Mr. Glackemeyer, il n'y voit su-can mal. Los résolutions de l'assemblée furent renvoyées au camité des affaires générales.

La discussion est mointenant sur l'ordre du jour remis de la dernière séance, au sujet des

Mr. Launis propose alors un nouveau delai afin de donner le tema aux citoyens do se pro-roncer sur les taxes. Ceux des quartiers de la Ceux des quartiers de la Basse Ville, I ont déjà fait et il a appris que des as Disse i inc. i une augurate et u a appris que ues as-semblées s'organisent dans les autres quartiers. Il n'y a rien de si pressé.— L'intérêt de peuple doit l'emporter sur tont autre chose dans les décisions de Conseil.

Mr . TLACKEMEYER dit qu'il raut mieux entrer de suste dans la discussion du projet ; quant à the rome cans in unscussion an projet; quant a lai il croit que plus ito on sera debarrassó de ces discussions desagréables lo micus viront le choses; après avoir débattu privément cet objet

Mr. Glackmeyen lit le 4ème rapport du co- il proposer sont vonnes à déjà mieux s'entendre et ceux qui voulaient des taxes élevées ont diminué leurs taux, ceux qui comme lui en voulaient do plus basses se sont décidés à les élever, un peu, da sorte qu'il pense qu'on pourra venir à s'enten dre

Mr. Launin. Puisqu'on est venu à s'entendre par un delni on s'entendra mieux: encore en repar de de de la consentación de sont pas de grande urgenco quant nu conseil máis ils permettraient aux citoyens de se prenoncer sur cette question, de toutes la plus importante.

Mr, LE MAIRE fait observer que ceux des citoyens qui auraient voulu se prononcer ont eu-

Choyens qui numera votate su procession de la line.

La proposition de Mr. Laurin est alors rejetée, ce Mr. et Mr. Tourangeau, volant seuls pour samotion.

Mr. Connolly proposa alors que la propriété foncière soit tarce d'un chelin par louis de va-leur cotisée et que le quart de ce, produit soit

payé par le locataire. Une réclamation de Mr. Laurin sur la préseance d'une motion dont il avait donné avis antérieurement cause une legère clterention et est enfin rejetée.

La discussion primitive continue ; alors Mr. GLACKEMEVER regrette sincèrement de n'avoir pu faire autant de bien qu'il avait eru possible au premier abord. Les économies ne se réalisent pas au gré de ses espérances de sorte que plutôt que de laisser tomber les offaires de la ville en s'opposant' totalement nux taxes il croit qu'il faut se soumettre à un mul plutôt que d'en amener un autre plus grand ; mais s'il est venu à la conviction que le conseil dont taxer il desire no le faire qu'h un montant indispensable. Si le conseil prelèva sur les citoyens un montant aussi élevé que le veulent certains membres, il sera abhorré du public plus encore que le précédent qui nu moins a hésité à taxer le peuple. Quant à lui il pense qu'on devrait fixer un montant qu'on ne déparcerait pas. Il pense que 10,000 louis permettraient de convrir les dépenet de faire morcher les une liorations indispensables. Co n'est pas dans un tems aussi défavo-mble que celm ei cu'on doit songer à surcharger les citoyens ; 10,000 louis sont le double des taxes qu'on a paytes jusqu'ici ; c'est bien assez certainement pour commencer.

critainement pour commencer.
Mr. Massue dit que tout in monde est d'accord sur les taxes qu'on recomait indispensables; quant à loi il pense qu'i faut éviter de taxer Pindustrie et ne prélever autant que possible le

revenu que sur les objets de luxe; f
Mr. Liaurux considère qu'un chelin par L'est
une taxe exorbitante surtout dans un tems comme celui ci ; ce n'est pas au moment où le peuple se récije contre les charges, qu'on doit les dou. les diverses personnes qui avaient des projets à bler sans autre considération. On a beaucoup

blame dit-il, nos predecessents de co qu'ils li voulaient taxer sans représentation ; mai jourd'hui que nous sommes légalement constitués, que nous sommes envoyés ici par le peu-ple qui nous croit ses amis allons-nous profiter

de sa confiance pour lui imposer des taxes.

Mr. Mathor demande que les propriétaires occupant leurs maisons n'aient à payer que 18 sous par louis ; il fuit remnrquer que la population des faubourgs est en majorité composée de petites propriétaires pour lesquels cette augmen-

tation scrait trop forte.

Mr. Le Matus. Voit avec plaisir approcher l'époque où la villa pourra sortir de l'état honteux où elle a langui depuis si long-tems. C'est avec orgueil qu'il pense avoir aidé à empêcher le conseil précédent de taxer alors qu'il n'était pas investi de pouvoirs constitutionnels; mais représentants du peuple sont élus par le peuple chacun d'eux doit songer qu'il a prêté le serment d'administrer les uffiires publiques au meilleur de sa conneissance. Il a trop bonne opinion du bon sens des citoyèns, du jugement de la population pour croire qu'ils refusemient de soumettre à une taxalien sans laquelle il est impossible de rien faire, sans laquelle on serait réduit à l'expédient hontoux, criminel de la répudiation. On fait beaucoup de bruit de la pauvreté des classes travaillantes et on en pren casion de faire une opposition déraisounable; mais on devrait songer que cet argent ne sordra pas de la ville, que cet argent sera dépensé dans la ville, quo les pauvres auxquels on procurera de l'emploi en entreprenant des travaux publics seront au contraire les premiers à en retirer du benefice. On dirait à entendre les objections de certaines gens que le conseil va envoyer l'argont taxé hois du pays, et qu'il s'agit d'une taxe do vingtaines de millions comme celles que les chinois sont obligés de payer à messieurs les aunois sont obligés de payer a messicurs les au-glais pour l'hionnour que ceux-ci ont eu de les battre. Il espère que l'opposition aux taxes raisonnables est finto et qu'en ollant modéra-ment et avec économie on pourra faire marcher les affaires publiques sans pressurer les citoyens. Mr. Coxnour fait après cela des observa-

Mr. Coxyolity and upress tent des observa-tions trop longues pour que nous puissions les reproduire. Il paraît en faveur des taxes les plus élevées et no se récrie particulièrement que contre celles qu'on veut prélever sur les aubergistes. A voir le zèle qu'on met à les tuxer il semblerait qu'on les regarde comme des objets de vol public comme un but à tirer des taxes. Il se lance après cela dans un dissours à perte de vue sur les ameliorations qu'il faut faire et sans lesquelles Québec paraîtra toujours comme une tache noire au milieu des villes qu'eclaire le soleil. Il donne ensuite à cœur joie sur les

doigts des obstructifs,

La faxe telle que proposée passe alors à une majorité de 13 contre 5, Messieurs Plumondon Robitaille, Laurin, Tourangeau et Methot.

onnotty propose alors une taxe de

10 .. pour la licence des charretiers.

Mr. Laurin propose en amendement de la remplacer par 5s. et Mr. Glackemeyen pro-

pose sculement un écu.

Mr. L.tovo dit que certains messions pen-sent qu'il ne s'ogit que de duninuer les taxes pour s'acquerir de la popularité ; il fait observer pour a requert or la populative; it has observer que la majorité de revenu provenant des licences de charreliers va au grand connétable et qu'il serait injuste de diminuer le saluire de cet officier contre lequel il n'y a pas de plaintes. Certains conseillers agissent plut it comme des en-fants que comms des législateurs sur quelques observations de Mr. le Maire le prix de la licen ce est fixé à 5 chelins,

La taxe sur les chevaux de travail est ensuite proposée comme suit :- 7s. 6d sur le premier et 10 chelins sur les nutres.

Mr. Launin propose 5 chelias sur le premiers 72. 6d. sur le second et 10 chelins sur les nutres.

Mr. PLAMONDON voudrait que le premier cheval de travail fut exempt de taxes et que le se cond et les autres soient taxes à 7s. Gd.

Mr. le DR. Rousseau, voudrait que l'on ne prit qu'une taxe proportionnée à la valeur du cheval, 12 ou 15 sous par louis.

Le conseil passe à la taxe sur les chevaux de la plaisir qu'on propose d'abord comme suit : sur le 1er, 10s, sur le second 12s. 6d. sur le Sème

Mr. Launn propose en amendement, que le premier soit taxe 12s. 6d. le second 15s. le

roisième 20s. ; les autres £1 5. M. Glackheren dit qu'on ne doit pas craindre do taxer les riches; puisque ces mes-sieurs les riches sont pour les plus hautes taxes, ils nu trouveront jamais qu'on les fuit payer trop

Mr. Wilson dit que les riches vendront leurs

chevoux plutôt que de se soumettre à une pareilla taxe. Mr. Planondon est surpris de voir que coux

pur a LAMONDON est surpris do voir que conx qui n'ont pas le moindre scrupule de laxer un panvre malheureux porteur d'eau, crient bien fort dès que la taxe touche un peu sévèrement sur la hourgeoisie.

Mr. LLorp croit que par des taxes aussi ridicules sur les chevaux qu'on appelle de pluisit on ne retirera rien, parceque les personnes qu'on désigne faussement sous le nom de riches, s'en iront de la ville plutôt que de payer si cher-

Mr. Massue dit ou'un cheval est necessaire à beaucoup de personnes et ne devrait pas être

considéré comme objet de luxe.

Mr. GLACKMEYEN, réplique que si quelque chose est superflue a est certainement un cheval; la nature nons à donné de bonnes jambes, que coux qui no veulent pas s'en servir paient. L'amendement de Mr. Laurin passe après me division de 10 contre 9, Mr. le maire vo-

tant en faveur de l'amendement. Les voitures de plaisir sont ensuite taxées

com:ne suit : Voitures à 2 roues £0 12 Voitures à 4 roues 10 Voitures à 4 roues demi couvertes

3 Voitures do entièrement couvertes Le conseil vote une taxe de 70, 6d. sur les laquelle prirent part Messieurs Glackemeyer Plamondon, Rousseau, Messue, Wilson, cl Mr. le Maire.

Le reste du projet est renvoyé au même co mité et le conseil s'ajourne.

TAXES MUNICIPALES.

Une assemblee des habitants des quartier Saint-Une assemblée des liabitants des quartier Saint-Pierre et Champlain, convequée par avis public, s'est tenue hier à deux heures, au New Custom Hotel. La réunion était trés-noutherne. L'ho-norable John Neilson ayant été appelé à la prési-dence, et W. Buirrow, écuyer, prié d'agir comme scrétaire. M. le président explique le but de l'as-semblée dans les deux langues; purès quoi les ré-solutions suivantes lurent adoptée à l'unanimité, et des renvereiments furent votés au président et

Sur motion de M. Fréchette pète, secondé par L. C. Carrier. Résolu 10— Que cette assemblée, en même Résolu In—Que cette assemblée, en mente tenns qu'elle ne peut admettre que le ci-devant conseil de ville, nommé par Son Excellence le gouverneur général d'alors, en verur d'une ordon-nance du ci-devant conseil spécial, ait eu pueun droit légal d'imposer des taxes sur les citoyens de Québe ou de contracter aucune dette en leur nour, peut des la composite extreme son polipion que eroit devoir néanmoins exprimer son opini le dit conseil de ville ayant êté. durant le termas qu'il a existé, la seule autorié municipale de Quéhec, il est à désirer, pour l'Honneur de la cité, qu'il soit pouva au paiemen de ses dettes, rous la condition expresse que an e pourre être ci-appe la requé cemae un précédent. Sur metion de M. John Colfer, accendé par M. Mies Relly. le temps le dit conseil de ville ayant été, durant

resonu 20— the pour injuner ies dettes con-trartées par le dit conseil de ville, et pour pouvoir aux besoins de la cité sur l'échelle la plus écono-mique, il est nécessaire que des toxes soient imées sur la ville

Sur motion de M. Macdonald, secondo par M.

Sur motion de M. Macdonain, seconoGingras,
Résolu 30—Que le mode le plus équitable de
réferer les sommes d'argent nécessaires serait
l'imposition d'une taxe sur le revenu de chaque
citoyen, qui excétéroit un certain montant ; mais
que la difficulté de s'assurer du montant de le revenu pourrait donner lieu à la fraude ou exiger
l'exercite d'odleux pouvoirs inquisitoriaux.
Sur motion de M. Tecd, secondé par M. Dionne.
Résolu 46— Que le meilleur, mode, après cetui-là, est une cédisation aur les propriétés réelles,
d'une valeur annuelle excédant une somme doa-

V 45-12-13

nce, qui seruit imposée sur le produit net de reve-nu annuel, en fesant une allouance pour les répa-rations et autres trais indispensables et lorsque rations et autres trais inuispensables et lorsque Plinmeuble est occupé par le propietaire, alors d'après one estimation du revenu annuel probable, après avoir fait les déductions et dessus suggérées. Sur motion de M. S. Marchildon.

Qu'une taxe sur l'usage de certains articles de luxo qui pourraient être déterminés tels d'une mapière facile et non équivoque, serait ensuite le meilleur substitut à une taxe sur le re-

Sur motion de M. J. B. Hardy, seconde par

N. J. B. Fréchette.

Résolu 60.— Que cette assembléo objecte à toute taxe nouvelle ou réglement sur l'exercice toute taxe nouvelle ou reglement sur l'exercice d'aucune branche d'industrie ou à aucun impôt sur d'aucone branche d'industrie du R aucon infloi dielle qui, ne serait pas nécessaire pour prévenir ou découvrit la fraude, la mauvaise foi ou la violence, et pour assurer le bon ordre et une compétition libre.

Sur motion de M. P. Gingtas junior, seconde par M. Thomas Roche.

par au. Thomas Roche. La ville devraient Que toutes les dépenses de la ville devraient étre mises au taux le plus bas, tout en maintenant la propreté, la paix et bun ordre dans les rues et places publiques d'icelle dans toutes les saisons de

Sur motion de M. V. Paterson, secondé par M.

Resolu 80- Que dans l'opinion de cette assem Résolu 80— Que dans l'opinion de cette assem-blée, une -police dans la cité est indispensable A nécesut, et que le nombre d'hosimes- etuployès, dans la police de la cité ne devrait pas excéder trente qui devrait être de bon caractère, et eutant que possible, résidants dans chaque quariter, con-naissant les habitants de l'eure quartiers respectifs, blen payés et retenus tant qu'ils se comporteraleui

Sur motion de M. C. Carrier, seconde par M. David Robertson,

Davin Hobertson, Résolu 93—Que les citoyens devrsient employ-er toute leur influence, dans feur voisinage et dans leurs quartiers tespectifs, pour enpager chacun à observer de bon cœur les lois et réglemens de la

observer de hon cœur fes lois et réglemens de la ville, comme le moyen le plus sir d'empécher. Paugmentation de fardeaux sur eox-mêmes. Sur motion de M. Fortune Dionne, secondé par M. J. B. Fréchette, Résolu 103—Que les plans de taxation soumis au consell de ville les 20 et 27 janvier dernier, ou affectant injustement les classes industrieuses-Sur motion de M. Shaw, seconde par M.

Dinning.
Résolu 110-Que l'ordonnance qui incorpore la cité exige divers amendements pour le meilleur gouvernement de la ville et pour la plus grande

cute cage occurent de la ville et pour la plus granu-sintelé de, ses habitants.

Sur motion de M. Miehael Murphy, seconde par M. John Campbell,

Résolu 20—Qu'uue copie de ces résolutions, signée du secrétaire, soit remise par le préti-dent de cette assemblée à Son Honieur le Maire, et qu'il soit prié au nont de cette assemblée de les soumettre au conseil de ville.

Sur motion de M. B. Robineon, seconde par M. H. Walker,

Résolu 130—Que ces résolutions soient pu-blices daus les journaux.

W. Bastow,

serrétaire.

Nous mettons de côté divers articles pour fuire place aux procedes de la corporation. Nous continuerons chaque saincul à donner un résumé des séances de la veille.

NANIG.

Jeuli par le Rév. Messira Léon Giogras du réminsie de Quélec Mr. J. B. Fréchette fils ains de Mr. J. B. Fréchette fils ains de Mr. J. B. Fréchette, Imprimeur à Mile. Génerière liuos filse endette de fiu Jean Hund Fer. F. T. B. C. C. Nova M. G. Grosmaß Mile. Maria Alarquette filse Jéode Mr. J. B. Fréchette Imprimeur

VENTES PAR ENCAN

PAR G. D. BALZARETTI.

VENTE DE LIVRES FRANÇAIS, GRA-VURES, PAPIER A ÉCRIRE, PLU-

VURES, PAPIER A ÉCHIRE, PLU-MES, otc. etc.

NES, otc. etc.

VENDREDI el SAMEDI prechain, 17 et 18 du con-ront, il sera vendra au salour du soursigné.

Une riche collection de Livres fangais, de Droit, de Littérature, Voyages, listolice, éc. éc.

Quelquer littere de prafere et literes én blanc, papier à écrire, plumes, encrex, circ à èccheter. éc.

27 des Catholigues seront prêts jeuri prichain. La vente commencera châque soir à SIX heures et DEMIE.

10 février 1813.